

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate, le jeudi 25 mai 2000

PLAN D'ACTION 2000-2001 DE LUTTE CONTRE LE TABAGISME

LA COALITION SALUE L'ENGAGEMENT DU MINISTRE GILLES BARIL

Montréal, le 24 mai 2000 – « Axé principalement sur la prévention et la cessation, le plan d'action dévoilé aujourd'hui par le ministre Gilles Baril propose une approche intégrée de lutte contre le tabagisme qui dénote un réel souci pour la santé publique », a déclaré Louis Gauvin, porte-parole de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*.

Les membres de la Coalition sont très satisfaits des mesures annoncées car elles répondent globalement à leurs demandes. « Nous saluons la sagesse et la détermination du ministre », a ajouté Louis Gauvin.

Rappelons que cette stratégie propose une série de mesures concrètes sous cinq grandes rubriques :

- 1) Prévention
- 2) Protection
- 3) Cessation
- 4) Connaissance-surveillance et
- 5) Divers

Pour lutter efficacement contre le tabagisme, la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* a toujours préconisé une approche globale d'intervention qui prend en compte tous les paramètres du problème. « En adoptant ce plan d'action qui complète l'adoption de la *Loi sur le tabac*, le ministre Gilles Baril répond aux demandes des groupes de santé mais surtout, il fait franchir un grand pas aux citoyens du Québec en s'attaquant à l'un des plus graves problèmes de santé publique de ce siècle. »

En matière de prévention, l'approche vise l'éducation des jeunes et comprend, entre autres, une hausse des taxes sur le tabac; des programmes éducatifs au primaire et au secondaire; l'application des mesures prévues par la *Loi* pour restreindre l'accessibilité et la promotion des produits du tabac; la mise en place d'activités de communication destinées aux jeunes de 11 à 13 ans; et la mise en œuvre du programme d'abandon de commandites « tabac » à compter du 1^{er} octobre 2003.

Le volet « protection » concerne l'usage du tabac dans les lieux publics et les dangers de la fumée secondaire. Il prévoit l'embauche de 14 inspecteurs qui auront le pouvoir d'enquêter et de faire respecter la *Loi*. En matière de « cessation », il s'agit de proposer des campagnes de communication de masse et d'offrir un support aux fumeurs qui souhaitent mettre fin à leur dépendance. Les mesures comprennent la mise en œuvre d'un service téléphonique de référence; divers programmes de support individuel et de groupe; le développement d'activités de promotion à la cessation; et la mise de l'avant d'un financement public des thérapies de sevrage à la nicotine.

Une meilleure connaissance des fluctuations du tabagisme au Québec, de l'état de la recherche, des activités et stratégies de l'industrie du tabac, et du niveau de connaissance et de respect de la *Loi* est essentielle pour développer des programmes d'intervention ciblés et efficaces.

C'est pourquoi le volet « connaissance-surveillance » du plan d'action prévoit une enquête biennale sur le tabagisme, le financement du *Centre national de documentation sur le tabac et la santé* et une enquête sur le suivi des activités d'inspection.

Parmi les autres mesures regroupées sous « divers », on retrouve le dépôt d'un mémoire portant sur l'opportunité de poursuivre les compagnies de tabac; l'étude de mesures d'harmonisation des lois fédérale et provinciale en matière de lutte contre le tabagisme et le financement du journal « Info-Tabac ».

Selon les chiffres dévoilés par le ministre Gilles Baril, le ministère de la Santé et des Services Sociaux allouera un budget de près de 13,5 millions \$ pour ces diverses mesures, dont 12 millions \$ seront destinés au programme de subventions à l'abandon de la commandite « tabac ».

« Ce budget démontre le sérieux du ministre à poursuivre ses objectifs », fait valoir Louis Gauvin.

Source : Louis Gauvin : (514) 598-5533 ; téléavertisseur : (514) 361-7046
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac comporte plus de 700 organisations membres, dont des municipalités, des CLSCs, des organismes de santé publique, des hôpitaux, des commissions scolaires et des groupes communautaires qui réclament une série de mesures législatives cherchant à prévenir l'adoption du tabagisme chez les jeunes, à favoriser la cessation auprès des fumeurs qui désirent arrêter et à protéger la population contre la fumée secondaire.

